

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 195**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Action en faveur des publics fragilisés : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Solid'Arles de la Terre à l'Assiette

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
0413319866**

## PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

Dans ce contexte, l'association SOLID'ARLES, propose une action de gestion collective d'un espace de vente solidaire et coopératif ainsi que des ateliers d'éducation à la santé sur le territoire d'Arles en faveur de 175 ménages Bénéficiaires du RSA (BRSA).

Cette action permet :

- l'accès à des produits alimentaires et d'épicerie locale de qualité, à un tarif réduit et au profit des adhérents de l'association, dont ceux bénéficiant de minima sociaux ;
- la vente, à des prix équitables, de produits frais fournis par des producteurs locaux adhérents en faveur de personnes bénéficiant de minimas sociaux dont les BRSA ;
- la participation à des ateliers collectifs sur l'équilibre alimentaire, qui s'appuie sur une cuisine pédagogique et un travail sur le budget.

Les objectifs de l'action visent à :

- créer une activité économique viable incluant la solidarité et la coopération ;
- lutter contre l'exclusion alimentaire en permettant aux consommateurs notamment les plus fragilisés, d'accéder à un moindre coût à une alimentation de qualité ;
- permettre aux producteurs de vivre de leur activité ;
- développer des actions d'éducation à la santé.

Les activités de l'action se déclinent en 2 grands axes principaux :

- l'activité d'achat et de vente solidaire ;
- l'activité de sensibilisation à une alimentation davantage responsable :

4 types d'ateliers sont ainsi programmés :

- les ateliers insertion santé nutrition reposant sur la confection de repas équilibrés ;
- les ateliers nomades, à la demande ponctuelle des partenaires de l'insertion tels que les chantiers d'insertion ou les actions d'accompagnement ;
- les ateliers spécifiques en direction des familles d'un quartier identifié ;
- les ateliers « bien manger à petit budget ».

Ces ateliers sont animés par une animatrice éducation à la santé et nécessitent le concours et l'intervention d'une diététicienne.

Solid'Arles participe également à des missions ponctuelles notamment avec les chantiers d'insertion qui peuvent ainsi utiliser la cuisine pédagogique.

Cette action exerce un rôle d'animation des quartiers de la ville et de redynamisation en lien avec les partenaires dans l'objectif d'une démarche de citoyenneté économique et de solidarité entre les membres.

**Le bilan final de l'action 2015** atteste les résultats suivants :

- l'association compte 1275 adhérents. Le point de vente est ouvert 5 jours par semaine soit 268 jours par an ;
- 222 personnes ont bénéficié du tarif réduit dont 150 ménages Bénéficiaires du RSA ;
- 50 adhérents producteurs dont 2 en bio ;
- 56 adhérents professionnels (associations, restaurateurs, crèches...°) ;

Concernant les ateliers d'animation :

- *atelier insertion nutrition santé* : 10 séances – 89 participations de BRSA – 1 repas de Noël (31 participants) – 3 interventions de la diététicienne ;
- *atelier nutrition famille* : 16 séances – 94 participations – 3 interventions de la diététicienne ;
- *atelier nomade* : 12 séances -80 participations de BRSA

**Le bilan intermédiaire de l'action 2016 arrêté au 30/06/2016** atteste les résultats suivants :

- l'association compte 695 adhérents. Le point de vente est ouvert 6 fois par semaine ;
- 133 personnes ont bénéficié du tarif réduit dont 75 ménages ;
- 131 bons alimentaires ont été distribués par les associations caritatives (secours catholique, secours populaire...) ;
- le nombre d'adhérents producteurs a augmenté notamment la présence des agriculteurs bio qui se confirme ;
- 50 adhérents professionnels (associations, restaurateurs, crèches...).

Concernant les ateliers d'animation :

- *ateliers d'animation et de sensibilisation et les ateliers santé adultes* (10 à 15 BRSA par groupe) – 7 séances réalisées – 68 participations de BRSA ;
- *ateliers nutrition famille* : (atelier ayant lieu une fois / quinzaine – 10 à 12 personnes par atelier dont 50% de BRSA) 88 participations de BRSA ;
- *atelier croissant pratique culinaire* : apports théoriques avec intervention d'une diététicienne 1 fois par mois – 12 séances réalisées – 95 participations dont la moitié concerne des BRSA ;
- *ateliers nomade* : ces derniers répondent à la demande ponctuelle des partenaires en matière d'éducation à la santé – 1 séance réalisée pour 10 BRSA ( il s'agissait d'un groupe de salarié de l'ACI « Les Amis des Marais du Vigueirat ).

Sur l'ensemble des ateliers conventionnés, 40 séances ont été organisées en faveur de 173 participants dont 70 BRSA.

Par conséquent, il est proposé de renouveler l'action du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

## PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il vous est proposé d'accorder à l'association SOLID'ARLES une subvention d'un montant total de **15.750,00 €** selon les modalités décrites dans le tableau ci-après :

Organisme	Intitulé de l'action  Période prévisionnelle	Territoire du PI	Public bénéficiaire	Montant de l'aide du Département en 2017  Cofinancements  Aide précédente	Références du dossier : - N° DI - N°BA - CTD - Projet
<p><b>SOLID'ARLES, de la terre à l'assiette</b></p> <p><u>adresse</u> :14, rue du Président John Fitzgerald Kennedy - Quartier Griffeuille 13200 Arles</p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>Président</u> : M. Henri TISSEYRE</p>	<p>Action en faveur des publics fragilisés</p> <p>01/01/2017 31/12/2017</p>	Arles	250 ménages dont <b>175 ménages BRSA</b>	<p><b>15.750,00€</b></p> <p><b>Cofinancements :</b> - Etat ARS : 15.000,00 € - Politique de la Ville : 5.000,00 € - CAF : 8.500,00 € - Contrats Aidés : 12.098,00 €</p> <p><b>Subvention accordée l'année précédente :</b> 13.500,00€ pour 150 ménages BRSA</p>	<p><b>2016.9/147</b></p> <p>INS-000702</p> <p>CTD DU 07/10/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 59.298,00 €

Les dépenses de personnel s'élèvent à 36 658 € et se répartissent comme suit :

- 0,08 ETP chargé de mission ;
- 0,176 ETP coordination de l'action ;
- 0,3 ETP secrétariat/chargé de gestion ;
- 0,223 ETP d'animation ;
- 0,028 ETP Responsable de vente.

Ces dépenses représentent 61,81 % du budget de l'action.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 22.640,00 € soit 38,18 % du budget.

La participation de la collectivité s'élève à 15.750,00 € et représente 26,56 % du budget pour un public constitué de 60 % de Bénéficiaires du RSA.

Les cofinancements sont constitués par :

- 15.000,00 € de l'ARS ;
- 5.000,00 € de la Politique de la Ville ;
- 8.500,00 € de la CAF.

Le reste est une contribution à la prise en charge des salaires des contrats aidés de l'association.

## INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type action d'insertion prévue à cet effet, cette action sera financée sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement au titre du budget départemental 2017, sur le chapitre 017 :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16016	1007142	Accompagnement	Chapitre 017 Fonction 561 Article 6574	<b>15.750,00€</b>

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL